



Excusées : Marie-Pierre REFEUILLE, Marie-Dominique CLAIR

## Modification des statuts des statuts de la Communauté de Communes

La mise à jour des statuts de la Communauté de Communes sera effective au 1<sup>er</sup> janvier prochain dans le but de se mettre en conformité avec la Loi Notré et de rentrer dans les critères d'attribution de la DGF bonifiée.

Les compétences obligatoires sont : *l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire (SCOT), actions de développement économique, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets.* Est rajoutée la compétence *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.*

Les compétences optionnelles sont : *la protection et mise en valeur de l'environnement, création et entretien de la voirie communautaire, action sociale d'intérêt communautaire, création et gestion de maison de service au public.* Est rajoutée la compétence : *politique du logement social d'intérêt communautaire,*

Les compétences facultatives sont : *activité culturelles et sportives,* est ajoutée la compétence : *assainissement non collectif (SPANC).*

## Salle de rencontres

Les travaux avancent comme prévu. Le matériel de cuisine sera acheté neuf pour finaliser l'aménagement de la cuisine. Il s'agit d'un four à quatre niveaux, d'une armoire frigo, d'une hotte d'aspiration, d'une table inox, sachant que nous avons déjà acquis en matériel d'occasion un lave vaisselle et un piano 4 feux.

Afin de maintenir notre Trésorerie, le conseil décide de réaliser un emprunt de 15 000 €uros sur 8 ans (correspondant à la charge financière restante pour la commune).

L'inauguration aura lieu le samedi 27 janvier en matinée, à l'occasion des vœux.

## Questions diverses

**Vergers conservatoire :** Nous devons replanter des arbustes et de la haie mellifère car quelques plants n'ont pas repris du fait des mauvaises conditions météo.

**Terrain de sports :** Le terrain se dégrade. Le conseil cherche des solutions de réaménagement et d'utilisation du terrain. (ex: terrain de pétanque, panneau de basket) Si vous avez des propositions, merci de nous en faire part.

**Mare de Prairay :** le conseil propose le curage de la mare.

**Déchets ménagers :** La modification suivante est à noter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : la Redevance sur les Ordures Ménagères sera désormais remplacée par une taxe basée sur la taxe foncière de chaque foyer, et non plus sur un forfait selon le nombre de personnes composant le foyer.